



Les déficiences sensorielles

1. Les différentes déficiences

Le handicap sensoriel fait référence aux difficultés liées aux organes sensoriels. On en distingue deux types : le handicap visuel et le handicap auditif.

2. La déficience visuelle

Le handicap visuel recouvre un panel important de déficiences, allant d'un trouble visuel bénin, la myopie par exemple, à une cécité totale. Actuellement, en France, 3 millions de personnes sont concernées. La déficience visuelle, surtout chez l'enfant et l'adolescent, est beaucoup plus rare que les troubles visuels bénins. Plus le diagnostic sera précoce, mieux sera la prise en charge. Le nourrisson doit être très rapidement dirigé vers l'ophtalmologiste qui effectue un bilan ophtalmologique associé à des examens complémentaires.

3. La déficience auditive

Les déficiences auditives sont de deux types : la perte auditive de nature conductive ou de transmission ; et la perte auditive dite neurosensorielle. L'âge moyen de la détection de la surdité par les parents se situe autour de 3 ans. Les causes les plus fréquentes de surdité chez les nouveaux nés sont l'infection congénitale à cytomégalovirus ou les anomalies congénitales. Si la perte auditive est sévère, le nourrisson ou l'enfant peuvent ne pas répondre aux sons ou avoir un retard du langage ou de compréhension.

4. La surdicécité

De nombreuses maladies génétiques rares causent une surdicécité syndromique, dont le syndrome d'Usher et le syndrome de CHARGE. Le syndrome d'Usher est une maladie génétique, caractérisée par une perte d'audition congénitale associée à une déficience visuelle progressive par rétinite pigmentaire. Le syndrome de CHARGE est colobome, malformations cardiaques, atrésie choanale, retard de croissance ou retard mental, hypoplasie génitale, anomalies des oreilles et/ou surdité.

Pour résumer :

La déficience visuelle, surtout chez l'enfant et l'adolescent, est beaucoup plus rare que les troubles visuels bénins. La perte auditive dite neurosensorielle beaucoup plus grave, est généralement permanente, car les cellules nerveuses de l'oreille interne sont atteintes. La Cécité quasi-totale correspond à une acuité visuelle inférieure à 1/50.



Pour aller plus loin : Il existe des tests d'acuité visuelle à faire aux enfants pour évaluer leur vision. Nous en avons mis un à votre disposition dans les ressources documentaires.